

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du lundi 29 mars 2021

Date de convocation: 22/03/2021 Lieu de la réunion: 1 place du

Champs de la Poste 74440 Verchaix.

Nombre de membres en exercice: 8

Nombre de membres présents : 5

Nombre de votes exprimés : 5

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-neuf mars, le Syndicat de la Vallée

du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Titulaires présents : BARBIER Alain, GIRAT Martin, JUBEAU Christelle,

MONET Valérie, ROUILLER-MARTIN Pascal.

Excusé: MORIO Daniel

Secrétaire : JUBEAU Christelle

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 04 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Valérie Monet félicite l'équipe du SIVHG pour le travail réalisé cet hiver.

Monsieur le Président souligne la réactivité du service, notamment dans la gestion de la forte affluence, l'ouverture des pistes nordiques aux Saix, mais aussi pour pallier aux pannes machine dans la nuit.

1. Preparation budgetaire 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée la préparation budgétaire qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 791 924, 18€

Section d'investissement : 363 530,15 €

La saison exceptionnelle de cet hiver a généré des recettes supplémentaires, bien supérieures aux charges supplémentaires. Cela permet d'autofinancer une grande partie des investissements programmés. Pour compléter le financement d'un engin de damage, évalué à 259 000€, il est prévu un emprunt à hauteur de 150 000€.

Le montant des participations communales n'est pas augmenté, il s'élève à 354 711,62€, réparti ainsi

<u>Clé de répartition</u>	<u>montant</u>
19.86%	70 445.53 €
51.57%	182 924.27 €
19.71%	69 913.46 €
8.86%	31 427.36 €
	19.86% 51.57% 19.71%

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide la préparation budgétaire présentée par le Président
- fixe la prochaine réunion au lundi 12 avril à 18h afin de procéder au vote

2. MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES BIENS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIVHG est tenu d'amortir ses immobilisations acquises depuis le 1^{er} janvier 2013.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Afin de mieux coller à la réalité et étaler les charges de fonctionnement, le Président propose de modifier ainsi les durées d'amortissement qui avaient été fixées par délibération du 15 juillet 2014 :

Désignation des objets	Durée d'amortissement
Voitures	10 ans
Camions et véhicules industriels (dameuses, minibus, motoneiges, quads, remorque)	10 ans

Les durées ainsi modifiées seront applicable aux biens acquis à partir de l'exercice 2021.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

• adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus, à partir des biens acquis en 2021

3. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président propose qu'une rencontre entre élus et personnels du SIVHG soit organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

La séance est levée à 19h30

Le Président, Alain BARBIER

a Vallée d